

signifiants au prix de ceux-là, sont parvenus jusqu'à nous, comment concevoir que ces titres précieux aient été l'objet d'un tel mépris ?

De ces pertes regrettables, il résulte que toutes les localités du Bugey qui reçurent des franchises, sans doute ne sont pas connues, et que sur seize bourgs et bourgades qui, à notre connaissance, en furent dotés, six seulement ont conservé leurs titres, à savoir : Montréal et Brion, dans les terres de Thoire; Seyssel et Ordonnas; dans les états des comtes de Savoie; Lagnieu et Saint-Maurice-de-Rémens, dans ceux des dauphins de Viennois. Chacune de ces souverainetés est représentée par des titres en nombre égal, et comme tous ces titres, bien qu'imités à peu près les uns des autres, ont leurs traits de dissemblance, on a des éléments suffisants pour l'appréciation de ces diverses institutions.

Suivant l'ordre des souverainetés, voici les bourgs et les bourgades dont l'affranchissement est connu :

Cerdon, en 1260, par Humbert III, sire de Thoire et de Villars. Ce bourg, le premier qui fut affranchi dans le Bugey, était passé de la domination des Coligny sous celle des Thoire, par le mariage d'Alix de Coligny avec Humbert II. Situé à l'extrémité méridionale des terres de Thoire, gardien d'un important passage, Cerdon était la principale place de la seigneurie, appelée, par la suite, *mandement de Poncin*. Cette dernière ville n'avait pas alors son importance actuelle; elle fut fondée par Humbert IV qui en fit le chef-lieu de ses états du Bugey, en y bâtissant un beau château où résidaient les sires de Thoire-Villars lorsqu'ils venaient dans cette province. Le fondateur de Poncin lui donna ses franchises en 1292 (1).

Après Cerdon, Matafelon reçut les siennes en 1280.

(1) Guichenon, *Hist. du Bugey, Cerdon*, page 42.